

ANNEXE 4



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
VAR-ESTEREL-MEDITERRANEE

Saint-Raphaël, le - 6 SEPT 2018

LE PRESIDENT

Roland BERTORA
r.bertora@cavem.fr

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE DES SERVICES

Valérie PROSILLICO
v.prosillico@cavem

Dossier suivi par :

Véronique TURRI
04 94 19 34 71
v.turri@cavem.fr

REFERENCES : RB/VP/VT/23-08-2018 – D 182848

Merci de rappeler les références dans votre courrier réponse

OBJET : Invitation séance plénière du Conseil de Développement du 24 septembre 2018

Chère Madame,

La loi NOTRe institue un « Conseil de Développement » au sein de tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) dont la population dépasse 20.000 habitants. Ce Conseil de Développement se définit en tant qu'instance consultative autonome qui émet notamment un avis sur les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique, de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport, de logement, d'environnement, de gestion des ressources.

S'agissant de la CAVEM, le Conseil de Développement doit se comprendre comme un incubateur d'idées. Il a pour ambition essentielle, au-delà d'émettre un avis sur les grands projets actuellement menés par l'E.P.C.I., d'inscrire le territoire dans une dynamique durable et de poser une réflexion originale sur les enjeux d'avenir à moyen et long terme pour anticiper les besoins.

Il ne s'agit pas d'un dispositif de plus mais d'une entité chargée de porter une analyse et des propositions novatrices dans le cadre de réunions bimensuelles et plénières semestrielles.

Pour atteindre cet objectif, l'organisation du Conseil de Développement se structure autour des 18 compétences de la CAVEM et des grands projets qui en découlent. Deux thèmes essentiels pour améliorer les conditions futures de notre bassin de vie, semblent toutefois s'imposer et constituer la feuille de route confiée à celles et ceux qui souhaitent s'inscrire dans une dynamique de production, de services et/ou de commerces :

- **La transition écologique et énergétique**, que notre territoire doit réussir pour conserver et améliorer ses atouts durables,
- **Le renouvellement générationnel des acteurs socio-économiques** à organiser avec la richesse et la diversité du tissu économique local.

LES ADRETS DE L'ESTÉREL | FRÉJUS | PUGET SUR ARGENS | ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS | SAINT-RAPHAËL

624, chemin Aurélien - CS 50133 - 83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX
Tél : 04 94 19 31 00 - Fax : 04 94 19 31 10 - contact@cavem.fr - www.cavem.fr



En votre qualité de personnalité représentative des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de notre territoire, votre expertise et votre engagement sont reconnus et appréciés.

Aussi ai-je l'honneur de vous convier à la séance plénière de lancement du Conseil de Développement qui sera l'occasion pour chacun d'entre vous de s'inscrire au sein de cette nouvelle « force de proposition ».

La réunion se déroulera :

Le lundi 24 septembre 2018 à 17 h 30

Salle « Cocteau » - Théâtre le FORUM

L'ordre du jour portera sur :

- L'analyse des compétences de la CAVEM et de ses grands projets,
- Le Conseil de Développement : cadre juridique - fonctionnement – installation,
- Echange avec le groupe,
- Organisation de l'agenda de travail 2018-2019.

Un cocktail viendra clôturer cette première rencontre.

Vous remerciant pour votre participation, nous vous invitons à confirmer, au plus tôt, votre présence à l'adresse suivante : cdd@cavem.fr.

Je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sincères salutations.


Le Président,
Roland BERTORA

LES ADRETS DE L'ESTÉREL | FRÉJUS | PUGET SUR ARGENS | ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS | SAINT-RAPHAËL

624, chemin Aurélien - CS 50133 - 83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX
Tél : 04 94 19 31 00 - Fax : 04 94 19 31 10 - contact@cavem.fr - www.cavem.fr

